



Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame 2, rue de Metz 57245 PELTRE

EXTERNES	Primaire collège	Lycée	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Contribution des familles par mois sur 10 mois	74.20 €	78.25 €	200..00 €	105.80 €	105.80 + 350 € pour l'année (1)	105.80 €

DEMI-PENSION (scolarité comprise) par mois sur 10 mois	Primaire collège	Lycée	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
3 repas/semaine	154.50 €	160.05 €	Vente de tickets de cantine à l'unité 8.20€			
4 repas/semaine	181.00 €	186.55 €				
5 repas/semaine	210.00 €	215.55 €				

INTERNAT (scolarité comprise) Par mois sur 10 mois	Primaire collège	Lycée	COIFFURE	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Internes	460.00 €	465.55 €		316.40 €			
			CAP 1 ET 2 387.25 €	1ère année	429.10€	429.10 €+ 350 € à l'année(1)	429.10 €
			BP 79.00 €	2ème année	467.10 €	467.10 €	467.10 €

POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle sur 10 mois)	Primaire collège	Lycée	FCIL	BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Internat	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Etude Tarif mensuel	46,00€	46,00€					
Etude + périscolaire mercr. et vendredis (Primaire) Tarif mensuel	94,00€						
Frais de dossiers annuels (nouveaux élèves)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Tickets repas occasionnels	8.20€	8.20€	8.20€	8.20€	8.20€	8.20€	8.20€

(1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR BTS TOURISME 1° ANNEE

Les tarifs tiennent compte de la cotisation complémentaire pour l'exercice de la tutelle (+1€) et de la mise en place du service Ecole Directe (env 3€ par élève)

Tous les tarifs tiennent compte des périodes de stage et d'absences pour examen

Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame (Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable.

a. Pour le collège b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur :

La contribution familiale s'effectue dès réception de la facture. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin

La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

c. Changement de régime

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours.

Le choix est fait pour le trimestre.

Internat : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours.

Le choix est fait pour le trimestre.

Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné

DÉDUCTION POUR ABSENCE EN 1/2 PENSION ET INTERNAT En cas d'absence égale ou supérieure à 15 jours consécutifs, une réduction sur la part alimentaire est accordée à la demande écrite des parents munis d'un certificat médical, adressée à l'Economat, avec mention des dates d'absences. La déduction sera effectuée sur le montant du trimestre suivant. **Ces tarifs prennent en compte les périodes de stage, aucune déduction ne sera faite par la suite.**